



## Compte-rendu

### Réunion charte de désherbage communale

Présidé par M. Marius MALLET

du mercredi 16 mars 2011

Le diaporama exposé est disponible sur le site du syndicat : [www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr](http://www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr), en page d'accueil.

#### Etaient présents :

Alain	CAPITAINE	Adjoint à la mairie de Ploubalay
Olivier	MARTIN	Agent technique à la mairie du Plessix-Balisson
Jean-Christophe	LEMASSON	Agent technique à la mairie de Ploubalay
Yann	TREHOREL	Agent technique à la mairie de Ploubalay
Bruno	FONTAINE	Adjoint à l'environnement à la mairie de Trémereuc
Loïc	LEMOINE	1 <sup>er</sup> adjoint à la mairie de Pleslin-Trigavou
Chantal	COLINEAU	Adjointe à la mairie de Saint-Briac sur mer
Romain	DECKERT	Animateur remplaçant à l'AFBB
Bérangère	HENNACHE	Animatrice bassin versant Frémur - SMPEPCE
Marius	MALLET	Président du SMPEPCE
Yvon	PIEDNOIR	Vice-Président SMPEPCE en charge des finances
Alain	LAUNAY	Vice-Président SMPEPCE en charge de la nouvelle usine
Michel	PENHOUËT	Vice-Président SMPEPCE en charge des actions bassin versant

#### Etaient absents excusés :

André	GILBERT	Maire de LANCIEUX
Loïc	JOLY	Maire de LANGUENAN
Daniel	CATTELAÏN	Maire de SAINT JACUT DE LA MER
Bertrand	CLAUDEVILLE	Maire de TADEN
Jean-François	MERDRIGNAC	Maire de TREGON
Jean-François	RICHEUX	Vice-Président SMPEPCE en charge de la nouvelle usine
Marie-Claude	NIHOUL	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Yvan	HURVOIS	Agence de l'Eau Loire Bretagne – GP5
Céline	LELIEVRE	Conseil Général 22
Anne	RICHOÛ	Conseil Général 35
Alice	CHATEL	Conseil Régional de Bretagne
Benjamin	RICHARD	DREAL Bretagne – GP5
Christian	ISAMBERT	SMG de l'eau potable d'Ille et Vilaine





Monsieur Marius MALLET accueille les invités présents. Il indique que nos structures doivent répondre aux problèmes d'environnement mis sur le devant de la scène. Il donne la parole à M. Michel PENHOÛËT et le remercie pour la présentation du diaporama.

M. Michel PENHOÛËT commente le diaporama présenté en précisant qu'il est réalisé par le SMPEPCE. Il indique qu'une charte de désherbage s'adresse aux communes pour réduire l'emploi des désherbants et qu'elles doivent montrer l'exemple. Il se souvient des voies de chemin de fer désherbées.

Il indique que l'eau du Frémur va bientôt être potabilisée à Bois-Joli pour les rives gauche et droite de la Rance grâce à une usine calibrée pour. Les communes de Saint-Malo ou du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort vont pouvoir être alimentées. Il précise que le bassin versant du Frémur est situé sur des communes en Côtes d'Armor. 10 sont concernées : 8 adhèrent à la charte de désherbage, 2 n'adhèrent pas malgré les sollicitations du syndicat. Le premier engagement est la connaissance approfondie du territoire et des obligations.

M. Michel PENHOÛËT précise que l'objectif de la charte de désherbage est la qualité des eaux des rivières mais aussi celle des eaux de baignade. Il indique que les actions bassin versant vont jusqu'à la mer et cite en exemple la commune de Saint-Briac sur mer qui est concernée. Il ajoute que les désherbants ont un impact sur la santé des gens, qu'à fortes doses ils peuvent entraîner des problèmes et que c'est malheureusement d'actualité.

Il indique que le glyphosate (molécule de désherbant) a été vanté pour être un produit non dangereux. Il précise que ce désherbant est utilisé par tous : particuliers, agriculteurs, communes. Il ajoute que les agriculteurs utilisent le produit peu dosé mais sur un grand nombre d'hectares et que pour les particuliers c'est l'inverse. Il remarque que le glyphosate est retrouvé dans le Frémur de façon récurrente depuis 2003 bien au dessus des normes.

Melle Béragère HENNACHE précise que les 3 µg/l retrouvés fin mai 2010 dans le Frémur sont dus à une crue exceptionnelle et que cela signifie que beaucoup de produit est appliqué sur les surfaces du bassin versant.

M. Michel PENHOÛËT présente la charte de désherbage communal et précise que 2 niveaux ont été rajoutés pour aller plus loin vers le « zéro phyto » à l'image de la commune de Trémereuc qui a reçu le trophée « zéro phyto » de la région Bretagne.

Il présente les différents niveaux et précise que l'on peut considérer un niveau 1 moins qui serait : connaître la réglementation. Il ajoute que le plan de désherbage constitue un travail de base pour connaître la commune et que la formation des agents permet de confronter les expériences. Enfin, il dit qu'informer la population consiste à parler de l'arrêté préfectoral de non traitement près des points d'eau et informer sur les changements de pratiques de la commune.

M. Michel PENHOÛËT pense que le sable n'est pas le substrat idéal pour un entretien durable sans pesticides. Il précise qu'il faut se poser la question de l'entretien des espaces et de comment ils vont vieillir. Il indique que l'entretien à la binette est lassant et n'a plus lieu d'être. Il souligne les actions du SMPEPCE vis-à-vis des jardiniers amateurs et son engagement dans la Charte jardineries avec l'association Cœur Émeraude.

Il précise que le niveau 3 de la charte commence à devenir contraignant. Il ajoute que les cimetières sont des points sensibles et que l'on est jugé sur leur propreté au 1<sup>er</sup> novembre. Il précise que tout cela reste subjectif.

Il présente le niveau 4 de la charte et ajoute que tout le monde aime bien avoir un jardin mais que tout le monde aime bien traiter et prend pour exemple la commune de Saint-Lunaire.

Il présente le niveau 5 et indique que gérer les terrains de sport sans pesticides est compliqué car le trèfle pousse et que l'on mesure souvent la qualité des élus à la qualité du terrain de foot.

Pour le respect du niveau 3 de la charte, M. Michel PENHOÛËT indique que les communes se sont équipées de balayeuses qui éliminent le substrat où les graines germent. Il prend pour exemple la commune de Ploubalay où 50% des surfaces sont en zone rouge et précise que si l'on n'utilise pas de pesticides, il faut faire autre chose. Il précise que 5 communes sur 8 ne désherbent plus chimiquement en zones rouges sur le bassin versant du Frémur-baie de Beussais et 3 communes sur 8 le font également sur les zones vertes (pour mémoire, 1 commune sur 19 pratiquait de cette façon en 2007 sur le bassin versant de l'Arguenon).

Il précise que la commune de Saint-Lunaire a acquis avec la commune de Pleurtuit un appareil de désherbage thermique et qu'ils ont été fortement déçus par le type de matériel acquis.



M. Michel PENHOUËT présente maintenant des aménagements possibles pour limiter l'usage des pesticides. Il précise que les pare-terres en milieu de voiries peuvent être dangereux pour les salariés et le temps d'entretien doit être très court. Il indique qu'un broyeur de végétaux est disponible à la communauté de communes Cote d'Émeraude et que Dinard en possède un aussi. Il se pose la question de le mettre à disposition des particuliers. Il indique que pour les massifs, il existe une gamme très importante de paillages et plantes couvre-sol qui participent à l'esthétique. Il précise que les pieds de murs sont difficiles à gérer car les plantes poussent facilement dans tous les interstices mais que les trottoirs enherbés ne sont pas possibles partout. Il ajoute que fleurir le pied des arbres permet aux employés communaux de gagner du temps et de se consacrer à l'entretien des zones rouges. Il donne l'exemple du cimetière de Trémereuc dans lequel une bande a été enherbée et donc plus facile à entretenir. Par rapport aux aires sablées enherbées, il pense qu'une vraie pédagogie est à faire pour les habitants, c'est la notion de gestion différenciée. Il ajoute que c'est une solution mais pas celle qui apporte le plus de satisfaction aux riverains.

M. Michel PENHOUËT présente la protection de l'utilisateur. Il indique qu'un masque est dur à porter toute une journée et que les employés de la commune de Trémereuc n'ont plus ce problème car ils n'utilisent plus de pesticides. Il précise que le masque doit aussi être porté par l'opérateur dans le tracteur. M. Michel PENHOUËT fait part de son expérience d'agriculteur : il indique qu'il a cultivé 60 ha de légumes pendant 18 ans dont 17 ha de chou-fleur et qu'il connaît les traitements sans précaution. Il reconnaît qu'il a beaucoup de remords et que s'il lui arrive un problème, il pourra suspecter les produits phytosanitaires. Il indique qu'il connaît un autre agriculteur de Saint-Lunaise qui a eu une leucémie foudroyante.

Il précise qu'il est possible de faire sans les pesticides dans les jardins et dans les champs. Il donne l'exemple de la noctuelle du chou-fleur, petite chenille dans le tronc, et croyait que l'on ne pouvait pas s'en débarrasser sans insecticides. Un collègue en agriculture biologique lui a prouvé que c'était possible. Il indique que dans le pays de Saint-Malo, 8 légumes différents sont déclinés en agriculture raisonnée et tous les groupes techniques sont cultivés en bio également.



### Débat et retour d'expériences

Un participant demande si le modèle appliqué à la commune de Trémereuc est possible dans une ville plus urbaine.

M. Bruno FONTAINE rappelle le contexte de l'engagement de la commune de Trémereuc vers le zéro phyto. Il indique que la commune a signé la charte de désherbage en 2004 avec le SMPEPCE et qu'il y a eu concordance de volonté entre les élus et l'animatrice. Il ajoute que petit à petit, les élus et les agents ont été mobilisés, ce qui a facilité les choses. Il précise que l'on est face à des émotions, que c'est difficile à gérer et que ce n'est pas simple de mettre en place des choses concrètes et dépasser l'émotion. Il indique qu'à Trémereuc, le choix a été de mettre en place une alternative simple : laisser pousser l'herbe le long des murs et la tondre et que cela a été facilement accepté par les agents. Il précise que les endroits où cela était possible ont été repérés et augmentés chaque année jusqu'à l'étendre au cimetière. Il ajoute qu'il ne faut pas tarder et intervenir tôt en saison pour ne pas se laisser déborder, sinon c'est fatiguant. Il indique que dans le bulletin municipal, le Maire, qui est en première ligne, a fait des appels à la population. Il précise que c'est toujours le cas, qu'il ne lâche pas et que tous les ans, il profite de tous les moments pour parler d'environnement.

Il indique également que l'entretien est pris en compte dès la conception des nouveaux aménagements et que cela lui paraît essentiel. Il pense aussi que si le conseil municipal et les habitants ne sont pas convaincus, c'est difficile. Il ajoute qu'il faut redonner une place à l'herbe dans les communes et que c'est différent de ce qui était fait avant. Il indique que l'on commence à supprimer les trottoirs traditionnels pour éviter les interstices et à installer des plates-bandes, ce qui demande du temps d'entretien supplémentaire car on augmente les espaces. Il pense qu'il faut voir l'évolution dans le temps. Il précise que la commune a une réflexion sur l'aménagement du bourg et que l'entretien sans produits phytosanitaires est dans le cahier des charges du bureau d'études. Il ajoute que c'est possible d'y arriver, à condition de discuter et d'un minimum de conviction des élus et qu'il existe des solutions pour faire avancer les choses.

M. Alain CAPITAINE s'interroge sur l'impact des ces nouvelles méthodes d'entretien sur le personnel.



M. Bruno FONTAINE indique que ce n'est pas facile et que le but est de gagner du temps d'agent. Il donne en exemple le fait que la commune a pris un prestataire pour passer le girobroyeur sur les bas cotés des routes, ce qui permet de libérer du temps d'agent pour autre chose car les agents sont polyvalents.

Mme Chantal COLINEAU demande quelle surface est entretenue à Trémérec.

M. Bruno FONTAINE indique que 400 ha sont entretenus. Il indique que de la bâche plastique a été mise à la place du paillage organique et que cela crée des désagréments car la terre ne vit plus. Il pense qu'il faut avoir une vision sur le long terme.

M. Michel PENHOÛËT indique que dans le programme Breizh Bocage, le paillage plastique est interdit et qu'à peu de frais on trouve des solutions. Il cite en exemple les plantations chez lui paillées avec le broyat des déchets verts du SIRDOM : il a planté 1,4 km de haies en deux demi-journées.

M. Bruno FONTAINE ajoute qu'ils évitent le plastique à Trémérec et qu'ils prennent les retours d'expériences.

M. Olivier MARTIN demande quel paillage peut alors être utilisé.

M. Michel PENHOÛËT indique que les copeaux de branches broyées ou les broyats de déchets verts de la déchetterie peuvent être utilisés.

M. Alain LAUNAY ajoute que la paille est aussi souvent utilisée comme paillage.

M. Michel PENHOÛËT précise que le fumier de cheval peut aussi faire un très bon paillage.

Mme Chantal COLINEAU demande si ce n'est pas trop riche.

M. Olivier MARTIN demande sur quelle épaisseur doit-on appliquer les paillages.

Melle Bérangère HENNACHE répond que cela dépend des paillages et que la tonte de gazon utilisée notamment à Dinard peut être installée sur 5 à 10 centimètres, les broyats de branches peuvent être mis jusqu'à 15 centimètres.

M. Marius MALLET souligne que les paillages ne donnent pas le même aspect et qu'il faut le savoir car les gens peuvent dire que la commune ne fait rien.

M. Yann TREHOREL indique qu'il est important de définir les moyens avant l'application du zéro phyto et que quand les moyens sont mis en place, l'organisation du travail pour les agents est à planifier pendant la saison.

M. Michel PENHOÛËT souligne qu'aucune saison ne se ressemble et que l'on a parfois des printemps doux et humides.

M. Bruno FONTAINE est d'accord avec le fait qu'il faille décliner les moyens avant de se lancer.

Melle Bérangère HENNACHE précise que la commune de Trémérec a mis plusieurs années à arriver au zéro phyto.

M. Marius MALLET indique qu'il faut faire attention aux qualifications des agents recrutés, que l'on n'y faisait pas attention avant et que certains agents ne prennent pas de précautions.

M. Yvon PIEDNOIR indique que la ville de Saint-Malo demande la participation des riverains pour désherber mais que le résultat reste très hétérogène selon les rues.

M. Bruno FONTAINE ajoute qu'à Trémérec se sont les habitants qui demandent à entretenir devant chez eux et que si une personne traite chimiquement l'espace public, la commune lui envoie un courrier.

M. Yvon PIEDNOIR trouve que les moyens mécaniques dégradent l'interface entre la rue et le trottoir, que les joints sont abimés et que la terre peut s'y installer. Il pense qu'il faut prévoir des aménagements sans bordure.



M. Marius MALLET donne la parole à Melle Bérangère HENNACHE pour qu'elle présente le projet de protocole de suivi des pesticides hors crue.

Melle Bérangère HENNACHE indique qu'il est proposé que trois points de suivi de la qualité de l'eau soient rajoutés en amont du Frémur, du Floubalay et du Drouet pour un montant de 8 100 € TTC.

M. Loïc LEMOINE demande si les résultats seront transmis.

M. Marius MALLET affirme que les résultats bruts seront transmis aux communes dès réception par mail.

M. Yvon PIEDNOIR pense qu'il est en effet important d'être informé.

M. Yann TREHOREL trouve que la présentation des résultats dans le bulletin Au fil de l'eau est compliquée à lire.

M. Loïc LEMOINE n'est pas d'accord car il ne faut pas simplifier.

M. Marius MALLET ajoute qu'il faut néanmoins faire attention car les chiffres restent objectifs.

M. Marius MALLET indique aux participants de la réunion qu'il est en train de faire une étude sur la potentialité des algues vertes en baie de Beausseis. Il pense que la température de l'eau a une incidence sur la prolifération. Il précise qu'il a envoyé un courrier aux maires des communes côtières de la baie de Beausseis.

M. Yvon PIEDNOIR précise qu'une étude va être lancée par la SAGE Rance Frémur baie de Beausseis pour prendre en compte les nouveaux éléments sur le développement des algues vertes, le but étant d'accorder le discours des spécialistes et des experts.

M. Marius MALLET fait part de son expérience en Loire Atlantique où il observe des proliférations d'algues vertes alors qu'il n'y a pas d'agriculture intensive.

M. Michel PENHOUËT précise que ces phénomènes sont complexes, dépendent de la chaleur, de la lumière, de l'azote, du phosphore, de la température de l'eau et que l'étude devra porter sur la notion de naissance des algues vertes et leur échouage avec les courants.

M. Yvon PIEDNOIR indique que la température de l'eau entre mars et mai est déterminante.

M. Loïc LEMOINE rappelle qu'une étude a été faite en 2002 et qu'il faudrait avancer.

M. Yvon PIEDNOIR répond que les théories avancées en 2002 semblent mises à mal aujourd'hui.

M. Loïc LEMOINE reconnaît que de gros efforts ont été faits par le monde agricole et prend pour exemple l'Arguenon où des affluents génèrent de grosses quantités de nitrates. Il souligne aussi le problème des champs jaunes et la destruction des couverts végétaux au glyphosate. Il trouve cela dommage.

M. Michel PENHOUËT a convoqué un agriculteur dont le siège d'exploitation est en Côtes d'Armor et qui avait traité au glyphosate trop près des fossés à Saint-Lunaire. Il ajoute qu'il a entendu les arguments de l'exploitant qui étaient que si il traitait les repousses de céréales, il allait moins traiter ensuite, qu'il travaillait en sans labour et à mini-dose. Il dit que l'agriculteur affirme que sa technique est aussi respectueuse de l'environnement que si il ne mettait pas de glyphosate et que c'est un calcul économique. M. Michel PENHOUËT ajoute qu'il faut faire attention à l'image de l'agriculture.



M. Loïc LEMOINE pense que l'image est dégradée car on ne voit que les champs jaunes parmi des prairies vertes.

M. Michel PENHOÛËT rappelle que l'usage du glyphosate est réglementé mais pas interdit.

M. Marius MALLET pense que le glyphosate est d'une innocuité totale en théorie car le fabricant semble en boire, bien qu'il ne soit lui-même pas candidat.

M. Alain CAPITAINE demande si les quantités de molécules mesurées évoluent.

Melle Bérangère HENNACHE répond qu'on observe une augmentation du nombre de molécules détectées.

M. Michel PENHOÛËT rappelle que des analyses sont faites sur les légumes notamment. Il précise qu'avant, toutes les molécules non interdites étaient autorisées et que maintenant c'est l'inverse, les produits sont homologués. Cela a eu pour conséquence une diminution des quantités utilisées et des traitements. Il donne comme exemple le fait qu'un agriculteur est allé au tribunal pour un mélange de variété de pommes de terre et que tout est tracé et recherché.

M. Loïc LEMOINE remercie le syndicat pour la recherche de molécules qu'il va faire en amont des cours d'eau.

M. Marius MALLET remercie les participants et les administrateurs du syndicat qui l'entourent.

Rédaction : Bérangère HENNACHE

Dinard, le 13 avril 2011

Le Président  
M. Marius MALLET

